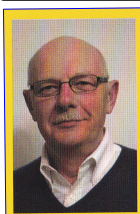




DINÉAULT

N° 56
Octobre
Édition du
23 octobre 2019

Bulletin Municipal



Philippe
BITTEL

Le Mot du Maire

Dinéault a connu tout récemment, un événement important quoi qu'on en dise.

Pourquoi important ? Parce qu'il nous concerne toutes et tous, non seulement pour le moment présent mais aussi pour notre avenir et de manière plus précise pour celui de nos enfants. Par extension, nous pouvons même, sans prétention aucune, préciser que cet événement appartient également et plus que jamais au devenir de notre planète.

De quoi s'agit-il ? Le Collectif « **Planète Consommateurs-Agricultures** » a organisé les 11 et 12 octobre derniers deux journées consacrées aux « **Défis de l'Agriculture de demain** ». La journée que consacre cet éditio concerne la première, la seconde étant réservée à la fête.

En effet, notre commune possède, non seulement les atouts mais aussi les expériences avec l'implantation historique des exploitations à productions conventionnelles, puis par la lente, mais efficace émergence des éclosions de techniques biologiques ou encore par l'installation de néo-agriculteurs. Dinéault offre aujourd'hui l'image d'une commune agricole dynamique avec un courant d'installations important et surtout une sorte de révolution avec 30% d'établissements en bio, ces activités étant devenues un secteur à part entière et un élément moteur de notre économie.

Dinéault est sans doute précurseur en la matière et représente quasiment le modèle d'évolution agricole issu des souhaits des nouveaux installés sur le département. Alors sommes-nous à un tournant de cette « révolution » car c'est ainsi que Bruno **PARMENTIER**, Ingénieur et ancien directeur de l'école supérieure de l'agriculture d'Angers, a défini récemment la transition agricole, lors d'un colloque à Quimper.

Il est nécessaire de se rendre compte de quelques chiffres ou tendances : plus de 500 nouveaux agriculteurs s'installent chaque année en Bretagne dont 60% prennent la suite de leurs parents et 40% sont issus de milieux non agricoles. Si la formation est un outil plus qu'indispensable, il faut noter que l'investissement moyen d'une installation est de l'ordre de 500 000 € et par conséquent que les charges d'emprunts courent sur des durées variant de 20 à 30 ans.

Par ailleurs, aujourd'hui, les réseaux sociaux, les médias de tous bords mettent à la une et à mal, l'agriculture et... les agriculteurs sans savoir parfois, quels sont les véritables enjeux de ce métier où doivent se mêler intimement passion, connaissances et travail.

Pour aider les uns et les autres à se connaître et aussi à se comprendre, Rémi **MER**, Ingénieur agronome et auteur du livre « Dans la tête d'un jeune Agriculteur » a prêté son concours à une causerie-débat autour du témoignage de 3 jeunes agriculteurs de Dinéault.

Ce sont, en effet, Yves **CERVESATO**, Mathieu **CAUGANT** et Anthony **TAOC** qui se sont prêtés au jeu des questions réponses sur les raisons et les conditions de leur installation, leurs productions et sur la manière dont ils envisagent, non seulement leur avenir, mais celui de l'Agriculture tout entière. L'exercice n'était pas facile : ils s'en sont tirés à merveille.

Et le débat s'est enrichi par l'apport de Rémi **MER** de l'enquête qu'il a réalisée dans les 4 départements bretons. Les interventions ont été d'excellente facture et chacun s'est exprimé selon ses ressentis avec chaque fois un point commun : celui du respect et de l'écoute. Plus de 80 personnes se sont invitées à cette soirée d'échanges qui montre que rien n'est simple et que les défis à relever concernent tout autant les agriculteurs que les consommateurs et par voie de conséquence, la planète !

Bien des constats ont été faits. Bien des questions ont été posées. Toutes n'ont certes pas reçu de réponse mais il est clair que l'effort fait par l'Agriculture depuis une décennie est colossal et démontre autant qu'il le faut, la préoccupation majeure de chacun des partenaires : produire le plus propre possible et mettre dans nos assiettes un bon et sain produit. L'une de ces questions est terriblement révélatrice : souhaitons-nous perdre notre Agriculture et ingurgiter les produits que nous préparent certains pays, peu soucieux des normes sanitaires qui sont les nôtres et indifférents au bilan carbone désastreux.

Favoriser nos produits locaux, établir les circuits les plus courts possibles et croire à notre Agriculture et en nos Agriculteurs...

Sommaire

P

Le Mot du Maire

1

La Voirie

2

Le PLUi-H
Gtions Mouvement :
Retournée

3

S'Capade : Retour vers
le passé.
Antenne TDF
La Mairie recrute...
Etat-Civil - Agenda

4

Compte Rendu
Conseil Municipal.

5

CR Conseil Municipal
(Fin)
Trouver un métier.
Cancer du sein
(Dépistage)

6

Récit d'un évadé de
guerre 14/18.
P 28 à 31.
Brochure : Guide
pratique du Jardin.

PJ

Photo Panoramique entête :
« Travaux aux Halles »
Photo GLF 10.2019

Directeur de Publication :
Philippe BITTEL

Bulletin Municipal conçu,
réalisé et imprimé par le
« Comité de Rédaction »
Octobre 2019
29150 DINEAULT.

Site Internet : dineault.fr

Mairie

02.98.26.00.55 (Normal)
06.40.06.06.15 (Urgence)
Mairie-dineault@wanadoo.fr

**Vie Communale****Voirie****TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2019**

Les travaux de voirie en 2019 ont porté sur trois points : l'effacement des réseaux, les aménagements piétonniers et l'amélioration de la chaussée.

1. L'effacement des réseaux aériens et la rénovation de l'éclairage public.

L'effacement consiste à enterrer les réseaux d'éclairage public, les réseaux de télécommunications et les réseaux de distribution d'électricité basse tension.

L'effacement présente un double avantage : d'une part il contribue à améliorer la sécurité car les lignes ne sont plus soumises aux aléas climatiques et aux contacts avec les branches; d'autre part, il participe à l'esthétique urbaine par la suppression des poteaux et fils disgracieux.

Ces travaux s'accompagnent de la pose d'un nouvel éclairage public à feux LED, économes en énergie.

Trois quartiers sont concernés : le quartier Ménez Ty Lor, le quartier Ty Huré, la cité du Ménez Hom où les travaux sont bien avancés.

Le coût global de ces effacements de réseaux et de rénovation de l'éclairage public est de 426 000€ HT. Après déduction des subventions, la part communale est de 148 000€ HT.

2. La création d'aménagements piétonniers

L'objectif est d'améliorer la sécurité et le confort des piétons ;

Les espaces concernés : des Genêts d'or vers le bourg ; de Saberous à l'école sainte Anne et devant la Halle couverte avec un cheminement piéton en sable cimenté pour éviter la boue.

Le coût global est de 76 580 € HT. Le reste à charge pour la commune est de 36 450€ HT après déduction des subventions. Celles-ci proviennent de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et des amendes de police car ces travaux ont pour objectif une sécurité renforcée



Cité du Ménez-Hom



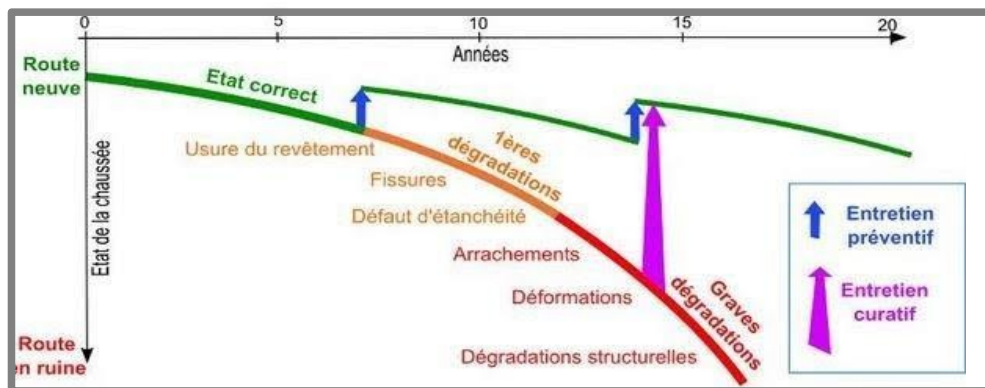
Rue Ménez Ty Lor



Rue du Yed

3. L'amélioration de la chaussée en différents points de la commune :

Le schéma ci-après permet de visualiser l'évolution de l'état des routes :

**Les procédés techniques :**

Le **béton bitumineux** (enrobé) corrige les petites déformations et améliore l'étanchéité mais incite à une vitesse élevée.

L'**enduit gravillonné bicouche fluxé** répare les fissures et les défauts d'étanchéité, mais ne corrige pas les déformations. Cette finition augmente la rugosité du revêtement, favorable à l'adhérence des véhicules incite à rouler moins vite (bruit de roulement) but recherché sur nos routes de campagne.

Secteurs concernés. Au **Carrefour de Ty Devet**, l'accès sur la départementale a été reprofilé pour supprimer le dénivelé et sécuriser la circulation des engins agricoles. Dans les secteurs de **Gouspagne, Kéravel, Ty Hollier, Ty Rode, Kerjean et Kergoustans** où des travaux préparatoires avaient été réalisés en 2018 (réparation de chaussée, curage d'accotement et de fossés), la chaussée a été reprofilée par un enrobé auquel s'ajoute une bicouche gravillonnée. De **Treffiec au Moulin de Lézaff** a été réalisé un enduit superficiel gravillonné avec bicouche fluxé. De **Gouspagne à Ty Bianet** la chaussée a été réparée à l'émulsion de bitume en prévision d'un revêtement complet en 2020. A **Ménez Dinéault** ont été réalisés un terrassement et un revêtement de chaussée en bicouche émulsion après les travaux d'assainissement. A **Pen Ar Roz** : la chaussée a été reprofilée pour améliorer l'accès des poids lourds.

Au global les investissements relatifs à l'amélioration de la chaussée représentent 169 200 euros. Ces travaux de voirie ne sont pas subventionnés. Il est fondamental de maintenir un réseau routier en bon état, faute de quoi les investissements ultérieurs deviennent plus importants.

(Texte: Christian HORELLOU – Images Guy LE FLOC'H)

**Vie Communale****Plan Local Urbanisme****CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE****LE PLUi-H, C'EST QUOI ?**

Le PLUi-H est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire. Il construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Il s'agit d'une démarche collective qui doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé. Il est destiné à remplacer les documents d'urbanisme en vigueur dans les communes. Il touche à l'ensemble des questions de la vie quotidienne : Où et comment construire ? Où vont pouvoir s'installer les entreprises et les activités économiques ? Comment vais-je pouvoir me déplacer ? Quels seront les espaces naturels préservés ? Il s'imposera à tous, particuliers, entreprises, administrations et servira de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclarations préalables).

COHÉRENCE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le PLUi-H vise à définir pour le territoire un projet prospectif à l'horizon de 15 à 20 ans. Cette démarche s'effectue à l'échelle de l'intercommunalité, où s'organise l'essentiel des activités quotidiennes. **CADRE DE VIE** : le PLUi-H veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire et valorise le cadre de vie des habitants. Il maintient un équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace. **HABITAT** : le PLUi-H accompagne la production de logements notamment dans la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de l'habitat. Il facilite la mise en œuvre des politiques en faveur du logement. **CLIMAT** : le PLUi-H est un outil d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique. Il détermine ainsi les conditions d'un aménagement prenant en compte cet enjeu. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** : le PLUi-H assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du territoire ; il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

LE REGISTRE des OBSERVATIONS

Au-delà d'être une obligation réglementaire, la concertation vise à associer la population dans le cadre de projets portés par les élus locaux. Elle revêt une importance particulière pour les projets d'aménagement qui toucheront l'ensemble des habitants du territoire, tel un Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H). Ce registre est destiné à consigner les suggestions, remarques, avis des habitants, entreprises, etc. sur l'aménagement du territoire intercommunal. **Il n'est pas destiné à consigner les demandes individuelles de constructibilité de terrain.**

D'autres modalités de concertation et d'information seront mises en place au cours de la procédure d'élaboration du PLUi-H : articles, réunions publiques, panneaux d'exposition, etc.

Vous pouvez également adresser vos remarques à : plui@ccpcp.bzh ou à Mme. la Présidente de la Communauté de communes Rue Camille Danguillaume – CS 60043 – 29150 Châteaulin ou au 02 98 16 14 00

N'oubliez pas de mentionner votre nom et vos coordonnées pour qu'une réponse puisse vous être apportée.

(Texte : CCPCP)

**La Vie Associative****Gtious Mouvement**

Mercredi 4 septembre, reprise des activités du Club. La rentrée, en somme ! Jour important, si nous nous rappelons nos rentrées d'antan ! Il a donc été décidé que "le goûter du Mois" (3e mercredi) aurait lieu en ce jour de rentrée. Les 20 participants étaient heureux de se retrouver après un mois d'absence ; un peu long pour certains, chargés pour d'autres (réception des enfants, des petits-enfants).

Mercredi 25 septembre, "SORTIE D'AUTOMNE" avec les Club des Aînés de Saint-Coulitz, soit 26 personnes. Destination Quimperlé et sa région. La visite du matin nous mena au château de Kernault. Manoir construit sur des terres à l'abandon vers 1450 par Yvon de Lescoët. Pendant cinq siècles, le manoir demeure au sein d'une même famille et s'agrandit. On y découvre un grenier à pans de bois du 17e siècle qui subit d'importants travaux entre 2019-2020, un logis seigneurial d'allure 18e restauré entre 2020 et 2021, des tapisseries des Flandres, une petite chapelle privée. Racheté par le Conseil Régional en 1989, il fut classé Monument Historique en 1991. Vers 12 H 30, déjeuner au Pouldu. Avis unanime: de l'entrée au dessert, un régal ! La pluie qui nous avait accompagnés une bonne partie de la matinée, nous attendait à la sortie du restaurant. C'est donc en car que s'est déroulé le périple de l'après-midi, accompagné d'une guide au grand savoir, intarissable sur les rias. Nous avons découvert (bien à l'abri) ces petits ports du Pouldu, de Doëlan, Le Belon, Rosbras, etc nichés entre terre, mer et rivière. Nous devinons les sentiers côtiers, plus communément appelés "Sentier des Douaniers". Paysages immortalisés par les peintres de l'Ecole de Pont-Aven. Puis, retour vers St-Coulitz et Dinéault, avec la certitude d'une excellente journée !

(Texte : Aline LAINE, Images : Guy LE FLOC'H)



**La Vie Associative****Retour dans le passé**

Dimanche dernier, 50 adhérents se sont rendus à la gare de Paimpol pour embarquer à bord du train à vapeur, train d'antan qui parcourt 15 Km à 30 Km/h entre Paimpol et Pontrioux. L'objectif de ce voyage était à la fois de remonter le temps et de découvrir la vallée du Trieux. Le Trieux fleuve côtier envahi par la mer peut remonter jusqu'à 15 Km dans l'embouchure. Petite halte ferroviaire, au manoir de Traou-Nez sur la commune de Plourivo, ce manoir a été au cœur de l'une des plus grandes affaires judiciaires du 20ème siècle, l'affaire Seznec. Il appartenait à Pierre Quemeneur, Conseiller Général du Finistère. Depuis les hauteurs boisées de cet endroit, la vue est magnifique. Tout au long du trajet, le groupe a pu découvrir les nombreux paysages, apercevoir le domaine de la Roche-Jagu dont le château est une forteresse construite au XV^e siècle et restaurée en 1968. Il est situé sur le territoire de la commune de Ploëzal dans les Côtes-d'Armor. Puis le franchissement du viaduc appelé le pont bleu de Frynaudour littéralement en breton : fri an daw dour (le nez des deux rivières). C'est dans cette zone de confluence que les Vikings pouvaient y faire demi-tour avec leur drakkar.

Arrivé en gare de Pontrioux, le groupe a rejoint le bourg pour un déjeuner au restaurant.

L'après-midi était consacrée à la détente et au dépaysement avec une balade commentée en barque pour découvrir les 50 lavoirs de Pontrioux, petite Venise du Trégor. La journée a été appréciée de tous surtout que le soleil était de la partie.

(Texte et Images : S'capade)

**Antenne TDF**

Beaucoup se sont déjà demandé ce que signifiaient les sigles, affichés dans le coin supérieur du téléphone ? 3G, H+ ou encore 4G ou 5G. Ceux-ci indiquent en réalité certains paramètres relatifs au réseau mobile, qui sont utiles lors de l'utilisation du smartphone : la vitesse de téléchargement d'une image, d'un document, ou encore la qualité des communications. Un réseau mobile permet à tout appareil connecté, notamment les smartphones et les tablettes, d'établir des communications, téléphoner, envoyer des messages ou des MMS, accéder à une messagerie électronique, surfer sur le web ou consulter des applications. Le réseau de téléphonie mobile permet à des milliers d'utilisateurs d'établir des communications, grâce à un spectre hertzien unique, émettant plusieurs fréquences. Celles-ci peuvent être utilisées à de nombreuses reprises et à tout moment, conférant une importante flexibilité aux abonnés. Cette mobilité est permise, grâce aux antennes-relais, implantées partout dans l'Hexagone. Celles-ci réceptionnent les ondes radios, générées par un téléphone portable lors d'une communication, puis les transforment en signal électrique.

C'est ainsi que le mat érigé dans la cote du Restou est une antenne relais téléphonique affrétée par FREE et peut être à terme par O-RANGE. Pour le moment elle n'est pas branchée électriquement.

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

**Recrute... (Rappel)**

La Mairie de DINÉAULT recrute des agents recenseurs pour réaliser le recensement démographique qui se tiendra du 16 janvier au 15 février 2020. Vous pouvez déposer une lettre de motivation accompagnée d'un CV à l'adresse suivante : 3 rue La Tour d'Auvergne 29150 DINÉAULT ; ou par courriel : mairie-dineault@wanadoo.fr (contact : 02 98 26 00 55).

**Etat-Civil****Décès :**

Jeanne **POTARD** le 08/09/2019
Armand **MEVEL** le 11/09/2019
Gabrielle **HILY** le 13/09/2019
Annie **MEVEL** le 30/09/2019

Agenda

Vendredi 1 novembre: Cérémonie pour les défunts (14 h 30).

Dimanche 3 novembre : S'Capade Vide Grenier Salle TA.

Dimanche 10 novembre : Concert caritatif salle TA 17 h/24 h au profit des « Enfants du Feu ». Buvette Crêpes.

Lundi 11 novembre : Cérémonie Monument aux Morts. 11 h.

Dimanche 1 décembre : Marché de Noël salle TA..

Conseil du 10 09 2019**Droits de vote : 17****Ordre du jour : 12 points**

- I. **Approbation du compte rendu** : Conseil Municipal du 11.07.2019. (*Unanimité*)
- II. **Secrétariat du Conseil Municipal** : assuré par Annie LARVOL Adjointe au maire. Assistante de réunion : Marie Laure JACQ. Agent administratif. (*Unanimité*).
- III. **Chambre d'Agriculture – Motion de lutte contre la prolifération du « Choucas des Tours » en Bretagne** : Monsieur Jean-Hervé CAUGANT, Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère, a interpellé Madame Nadine KERSAUDY, Présidente de l'Association des Maires Ruraux du Finistère, sur les conséquences néfastes de la prolifération du choucas des tours en Bretagne, pour les agriculteurs mais également pour les communes et les particuliers.
La Chambre d'Agriculture du Finistère a ainsi adopté une délibération le 17 juin 2019 dans laquelle elle constate les dégâts considérables engendrés par le Choucas des Tours et invite toute personne victime d'un dommage causé par cet oiseau à le déclarer sur formulaire et à le lui communiquer. L'assemblée délibérante, décide d'adopter la motion, dans les mêmes termes que ceux pris par la Chambre d'Agriculture du Finistère, afin d'alerter les services de l'État sur les conséquences de la prolifération du Choucas des Tours en Bretagne. (*4 abstentions*).
- IV. **Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F.) - Modifications des statuts** : lors de la réunion du Comité Syndical du 05 juillet 2019, les statuts du S.D.E.F. ont été modifiés.
Pour rappel, la dernière modification des statuts avait été validée par délibération du Comité Syndical le 13 novembre 2017 dans le but, notamment, de permettre aux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre d'adhérer à une ou plusieurs compétences optionnelles, avec un nouveau mode de représentativité. Cette nouvelle modification porte à nouveau sur l'adhésion des E.P.C.I. aux compétences optionnelles du S.D.E.F. Les collectivités adhérentes au S.D.E.F. disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SDEF. (*4 contre*).
- V. **Éclairage public – Remplacement de deux luminaires** : Le coût de cette opération est évalué à 2 100,00 € H.T., avec une participation de la Commune de 1 500,00 €. Selon la convention financière établie par le SDEF la contribution communale prendrait la forme d'un fonds de concours versé au S.D.E.F. Le Conseil Municipal – accepte la proposition, – autorise la signature de la convention. (*Unanimité*).
- **Motion pour le maintien de la péréquation et des solidarités intercommunales au service de la transition énergétique territoriale exercées par les syndicats départementaux d'énergie** : « Alors que le SDEF-Territoire d'énergie est très fortement engagé dans une transition énergétique solidaire au service des collectivités du TERRITOIRE FINISTÉRIEN qui en sont membres, certaines informations sur les orientations d'une prochaine réforme territoriale engendrent des inquiétudes sur d'importants risques de remise en cause de la concession électrique à la maille départementale et par conséquent du rôle des syndicats d'énergies. Présent depuis 1948, le SDEF, Syndicat d'énergie et d'équipement du Finistère, est un outil efficace de mutualisation au service de toutes les communes rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficaces pour chacune d'entre les nôtres et pour nos concitoyens » Alors que nos concitoyens ont massivement exprimé leur rejet des fractures territoriales et leurs craintes face à des coûts énergétiques croissants, il importe au contraire de mobiliser les énergies pour développer les partenariats entre les communes, les EPCI à fiscalité propre, le SDEF en favorisant une coopération intercommunale souple et adaptable incarnée par les syndicats d'énergie, puisque celle-ci a permis de préserver jusqu'à présent une égalité satisfaisante entre les territoires urbains et ruraux, membres des syndicats. Le Conseil Municipal adopte la motion proposée par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère. (*4 abstentions*).
- VII. **Tarifs de la cantine et de la garderie de l'Ecole Publique Pierre DOUGUET applicables à compter du 1er septembre 2019** : Les tarifs de 2017 sont maintenus : cantine : Enfants : 2,50 €, Adultes : 5,00 €. Pour la garderie : 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30 : 2,40 € l'heure. (*Unanimité*).
- VIII. **Versement d'une indemnité compensatrice au titre des congés payés non pris par Madame Christine LE LAY, agent de la commune** : Compte tenu des jurisprudences européennes et françaises et considérant que Madame Christine LE LAY, agent communal, ne pourra pas bénéficier de ses droits à congés du fait d'un congé de maladie avant sa mise à la retraite au 1er octobre 2019, le Conseil Municipal approuve le versement d'une indemnité compensatrice par la commune de Dinéault correspondant à 39 jours rémunérés au grade d'Attaché Territorial, 11ème échelon. (*4 contre*).
- IX. **Entretien courant des bâtiments communaux – Attribution du marché des prestations** : A partir du 1er septembre 2019 le poste de l'agent communal en charge de l'entretien courant de la mairie, de la salle communale, de la salle polyvalente et de la bibliothèque a évolué. Ce poste est désormais entièrement dédié au groupe scolaire. Par conséquent, l'entretien des bâtiments communaux n'est plus assuré en régie par un agent de la Commune. Le Conseil décide de faire appel au prestataire externe ASPEED NETTOYAGE de ST SEGAL pour une année et pour un montant mensuel de 1 033,33 € HT soit 1 240,00 € TTC. (*1 Abstention, 3 contre*).
- X. **Déviation de réseau d'eaux pluviales au lieu-dit Croix du Guilly – Attribution du marché des travaux** : La délibération du 21 août 2018, a confié la mission de maîtrise d'oeuvre des travaux de déviation du réseau d'eaux pluviales au lieu-dit Croix du Guilly au bureau d'études ROUX & JANKOWSKI. Une consultation d'entreprises a été lancée en août 2019 et deux sociétés ont répondu. Le Conseil Municipal attribue le marché des travaux à l'entreprise Jean GOASGUEN et Fils pour un montant de 17 285,00 € HT. (*4 contre*).
- XI. **Transformation de la salle communale en Maison Médicale – Aménagement de l'ancienne salle de motricité en espace associatif – Réhabilitation d'un logement dans l'ancienne Ecole Publique – Validation de l'avant-projet** : 6 décembre 2018, l'assemblée délibérante a approuvé les programmes de travaux suivants :



D I N E A U L T

Conseil du (suite et fin)

N° 56

Octobre

Édition du 23 octobre 2019

- Transformation de la salle polyvalente en maison médicale. - Aménagement de l'ancienne salle de motricité en salle d'activités - Réhabilitation d'un logement dans l'ancienne école publique.

Les projets de transformation de la salle polyvalente en maison médicale et d'aménagement de l'ancienne salle de motricité en salle d'activités ont été proposés dans le cadre d'une tranche ferme.

En revanche, la réhabilitation d'un logement dans l'ancienne école publique fait l'objet d'une tranche optionnelle. Le 25 février 2019, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'oeuvre au bureau d'études ENO ARCHITECTES de BREST (29200). Présentation de l'avant projet : Pour la maison médicale : deux cabinets de médecins, un cabinet d'infirmiers, WC et locaux techniques en prenant en compte une possible extension dans le futur. - Pour la salle d'activités : l'accueil de 30 à 40 personnes avec possibilité de location de la salle à des associations ou à des particuliers, un local de rangement, une kitchenette et des WC, le tout aux normes d'accessibilité PMR et sécurité incendie. - Pour le logement : un logement de type T4/T5 non accessible PMR. À ce stade des études (APD), l'estimation prévisionnelle des travaux, avant consultation, se présente ainsi de la manière suivante : - maison médicale : 265 500 € H.T., option logement de fonction : 25 000 €, option extension maison médicale : 130 000 € - Salle d'activités : 178 000 € H.T. - Logement (en option) : 94 000 € H.T. - Réseau de chaleur : 48 000 € H.T. Ce coût sera affiné après la passation des marchés de travaux.

Le planning prévisionnel se présente comme suit : - Septembre 2019 : validation de l'APD, dépôt du dossier de permis de construire et démarrage des études de projet - Octobre 2019 : établissement du dossier de consultation des entreprises et appel à candidature - Novembre 2019 : remise des offres par les entreprises - Décembre 2019 : analyse des offres et notification aux entreprises - Janvier 2020 : démarrage des travaux - Automne 2020 : fin des travaux. Le Conseil Municipal décide : - de valider l'avant-projet définitif des programmes de travaux pour les montants suivants : - 420 500 € H.T. pour la maison médicale (265 500 € H.T. auxquels s'ajoutent les options, soit 155 000 € H.T.), - 178 000 € H.T. pour l'aménagement de la salle d'activités, - 94 000 € H.T. pour la réhabilitation du logement, - 48 000 € H.T. pour l'installation d'un réseau de chaleur et d'affermir la tranche optionnelle pour la réhabilitation du logement. (1 abstention totale, 2 abstentions partielles)

Questions diverses : - Quelle orientation pour le presbytère dont le bail vient d'être dénoncé par l'évêché ?

Lézaff, la clôture périmètre du captage est achevée. - Remplacement de la cuve de Lézaff commandé.

(Source : Conseil Municipal. Résumé : Guy LE FLOCH)



DIVERS

Trouver un métier.

Le sable sera disponible au cimetière à compter du mercredi 30 octobre.

Vous avez entre 18 et 25 ans? Vous souhaitez trouver un métier et vous insérer dans l'emploi.

L'Établissement pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) de Lanrodec situé entre Saint-Brieuc et Guingamp propose aux jeunes un accompagnement pour construire leur avenir professionnel. Formation rémunérée avec préparation au permis de conduire, sport, parcours civique et insertion professionnelle, d'une durée moyenne de 8 mois. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur notre site internet www.epide.fr (rubrique jeune / déposer ma candidature) ou contacter directement le chargé de recrutement au 02 96 32 67 15 / 06 33 83 75 12.

Possibilité de découvrir le dispositif EPIDE à l'occasion de réunion d'information collective dans nos locaux suivie d'une visite de l'établissement. L'EPIDE est un établissement public national, plus d'informations sur www.epide.fr – Lanrodec. Laurence ZELLNER Directrice de centre Centre EPIDE de Lanrodec Tél : 02 96 32 67 11 Mobile : 06 75 92 17 06

(Texte : EPIDE)



Cancer du sein.

La Ligue Contre le Cancer comité départemental 29 soutient le Dépistage Organisé

Se faire dépister, c'est avoir la chance d'être régulièrement informée et rassurée sur son état de santé.

C'est aussi la possibilité d'être soignée vite et efficacement si une anomalie est détectée.

Si plus de 60% (en 2016) des finistériennes, concernées par le dispositif national du Dépistage Organisé du cancer du sein, répondent aux invitations à réaliser un bilan mammographie, qui leur sont personnellement envoyées par le **Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers antenne du Finistère – adec29** (agréé par le Ministère de la Santé), c'est donc plus de 35% d'entre elles qui n'ont pas encore saisi l'opportunité de bénéficier de ce moyen efficace et pris en charge à 100%, de Prévention de leur Santé !

Il est démontré en effet que ce dispositif permet dans la très grande majorité des cas, de détecter la maladie à un stade débutant, améliorant ainsi grandement le pronostic tout en préservant la qualité de vie et la féminité. (+ d'infos sur le site www.e-cancer.fr de l'INCA/ Institut National du cancer).

Pourquoi ? Le cancer se développe en silence. Le Dépistage rend possible un diagnostic précoce, - avant l'apparition de tout symptôme. **UN CANCER DU SEIN DEPISTE TOT EST GUERI 9 X SUR 10.** Cette maladie touche une femme sur huit.

Comment ? : TOUS LES DEUX ANS, LA MAMMOGRAPHIE (radiographie des seins), sur du matériel de dernière génération contrôlé tous les 6 mois, avec le privilège de la DOUBLE LECTURE des clichés réalisée par un radiologue agréé ADEC 29, spécialement formé.. **Pour qui ?** : TOUTES les FEMMES de 50 à 74 ANS. Se faire dépister, un geste essentiel !...Lakaatdiskoachañar c'hriñoù-bev, urjestrpouezus-kaer !...Pour plus de renseignements : CRDC antenne Finistérienne. adec29@gmail.com. Tél: 02 98 33 85 10

(Texte Ligue contre le Cancer)